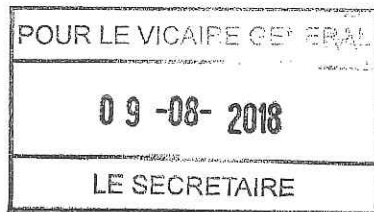


# Evêché de Tournai - Service des fabriques d'église

Loris Resinelli

1, Place de l'Evêché 7500 TOURNAI

loris.resinelli@evechetournai.be Tél : 069/64.62.43



Ville d'Antoing  
Monsieur le Bourgmestre  
Chemin de Saint-Druon, 1  
7640 Antoing

Vu par,	Date	Visa
Directeur général	10/08/18	φ
Bourgmestre		
Adm Resp.		
Echevin		

Tournai, le 9 août 2018

Objet : démenti

Monsieur le Bourgmestre,

J'ai eu connaissance, par l'intermédiaire d'un fabricant de votre entité, du procès-verbal de votre conseil communal du 21 juin 2018 particulièrement en son point 6 relatif à l'approbation des comptes 2017 des Fabriques d'église de votre entité.

Dans ce rapport, on peut lire l'extrait suivant :

*« A la question de Monsieur VINCENT à l'effet de savoir ce qu'il advenait du boni du compte, le Directeur Général signale que cela rentre dans les caisses de l'Evêché. Monsieur Billouez ajoute que les fabriques d'église devraient faire des efforts car c'est interpellant. [...] le Directeur Général précise que le boni du compte n'apparaît pas à l'exercice ordinaire du budget suivant ».*

Permettez-moi dès lors, Monsieur le Bourgmestre, de démentir formellement les propos de votre Directeur Général.

En effet, le boni d'un compte N de Fabrique d'église est entièrement réinjecté dans la comptabilité fabricienne au budget de l'année N+2 via l'article R20 des recettes extraordinaires. Cela a pour effet de diminuer automatiquement le supplément communal qui sert à équilibrer le budget et est inscrit à l'article R17.

Pour mieux comprendre encore le raisonnement, voici une illustration concrète :

Fabrique d'église Saint-Pierre à Antoing

Excédent présumé du compte 2017 inscrit à l'article R20 du budget 2018, approuvé le 28/09/2017 par votre Conseil Communal	5.066,20€
Excédent du compte 2017, approuvé le 21/06/2018 par votre Conseil Communal	10.992,29€

La différence entre l'excédent réel du compte 2017 et l'excédent présumé du compte 2017 est de 5.926,09€. Ce montant, qui correspond à l'excédent présumé du compte 2018 va donc être réintroduit dans la comptabilité fabricienne à l'article R20 du budget 2019 de cette Fabrique d'église.

Excédent présumé du compte 2018 inscrit à l'article R20 du budget 2019	5.926,09€
--	-----------



# Evêché de Tournai - Service des fabriques d'église

Loris Resinelli

1, Place de l'Evêché 7500 TOURNAI

loris.resinelli@evechetournai.be Tél : 069/64.62.43

Ce calcul est présent en page 2 du budget de chaque Fabrique d'église et on retrouve systématiquement son résultat à l'article R20 des recettes extraordinaires (*si le résultat du compte N n'est pas un excédent mais un déficit, la logique est la même mais elle est inversée et l'on retrouvera le déficit présumé à l'article D52 du budget N+2*).

Dès lors, et ce afin de dissiper toute ineptie selon laquelle l'Evêché s'enrichirait avec l'argent public des Fabriques d'église, analysons à présent à quoi sert réellement cet article R20 dans le budget de la Fabrique d'église Saint-Pierre à Antoing :

<b>Total des dépenses inscrites au budget 2019</b>	<b>40.993,03€</b>
--	-------------------

Afin que le budget soit équilibré, ce n'est pas compliqué, la Fabrique d'église a donc besoin d'un total des recettes identique.

Total des recettes propres de la Fabrique d'église	10.829,43€
Excédent présumé du compte 2018 (boni 2017 – boni présumé 2017 inscrit au budget 2018)	5.926,09€
Supplément communal nécessaire pour équilibrer le budget 2019	24.237,45€
<b>Total des recettes inscrites au budget 2019</b>	<b>40.993,03€</b>

Si, comme le prétend votre Directeur Général, l'excédent du compte 2017 avait été payé à l'Evêché, la commune aurait dû verser en 2019 un supplément communal de 30.163,54€ au lieu des 24.237,45€ prévus au budget.

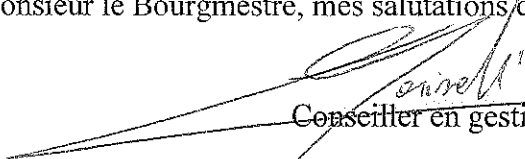
Par conséquent, le boni du compte d'une Fabrique d'église est clairement pris en compte dans le calcul du budget suivant et celui-ci bénéficie entièrement à la commune qui voit son intervention diminuée en conséquence.

J'espère, par ce courrier, avoir contribué à une meilleure compréhension de la comptabilité particulière des Fabriques d'église et, surtout, avoir dissipé tout soupçon infondé d'un quelconque enrichissement de l'institution épiscopale avec de l'argent public ce qui, en plus d'être complètement illégal, relèverait de pratiques peu morales dont nous nous distancions sans aucune réserve.

J'inviterais volontiers votre Directeur Général, à l'avenir, à accorder d'avantage d'attention aux documents comptables des Fabriques d'église réalisés par des personnes bénévoles et dévouées au service du patrimoine et donc de l'intérêt général de la commune.

Merci d'adresser ce courrier à l'ensemble des conseillers communaux d'Antoing et d'acter publiquement ce démenti au pv de la prochaine séance publique du Conseil Communal.

Je vous prie d'adresser, Monsieur le Bourgmestre, mes salutations distinguées.

  
Loris Resinelli  
Conseiller en gestion des fabriques d'église

NB : copie de ce courrier est adressée au Directeur Général et à Monsieur le Doyen Yamba-Yamba pour information à l'ensemble des Fabriques d'église de l'entité.